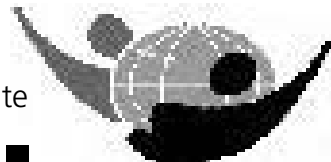


Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente



Terres Civiles

Décembre 2010 – N° 49



Violence faite aux migrant-e-s

Impressum

« Terres Civiles » est un trimestriel édité par le Centre pour l'action non-violente, association romande sans but lucratif.

Abonnement: Fr. 25.-/4 numéros ou compris dans la cotisation de membre.

Le CENAC vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation pour une année civile: Fr. 70.- (Fr. 40.- pour les «petit budget»), Fr. 100.- (pour une cotisation familiale ou 55.- «petit budget»). Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable d'édition:
Jean Grin

Ont apporté leur contribution:
Sandrine Bavaud, Philippe Beck, Marie-Anne Dauvillier, Ingy El Telawy, Pierre Flatt, Olivier Grand, Sandrine Le Dréau, Joëlle Mary, Michel Mégard, Michel Monod, Arcangelo Papotto, Fabrice Praz, Anne Pugin, Jean-Denis Renaud, Manon Schick, Pascale Schuetz, François de Vargas, Anne-Lise Visinand.

Impression: Atelier Espacegraphic,
Fondation Eben-Hézer, 1012 Lausanne

Pour nous contacter:
Centre pour l'action non-violente
Rue de Genève 52
CH - 1004 Lausanne
Tél. ++41 (0) 21 661 24 34
Fax: ++41 (0) 21 661 24 36
Courriel: info@non-violence.ch
Sur Internet: <http://www.non-violence.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre pour l'action non-violente

Terres Civiles



En couverture: Photographie de Fabrice Praz

Editorial

En guise d'éditorial, ce petit mot de ma part pour remercier toutes les personnes qui, durant mon congé maladie, m'ont adressé un message de réconfort et/ou ont assuré l'interim, souvent de manière totalement bénévole.

A ce jour, je reprends en plein mes activités au Cenac et j'ai grand plaisir à vous transmettre un numéro de

Terres Civiles qui devrait rencontrer votre intérêt, du moins je l'espère., puisque son thème central aborde la question de la violence faite aux migrant-e-s, sujet d'autant plus d'actualité que le peuple suisse, le 28 novembre, s'est prononcé sur le renvoi d'une part d'entre eux, ceux qui se sont rendu coupables d'actes délic-

Jean Grin

ANNONCE:

Comment résoudre les conflits d'une autre façon que par la violence ?

Atelier d'AIKIVISION
destiné aux enfants de 8 à 12 ans

Thématiques abordées :

Reconnaître ses émotions et ses besoins
Sensibiliser aux représentations du conflit
Développer l'écoute
Accepter le point de vue de l'autre

Informations et renseignements
www.aikivision.org



Communiquer à l'interne pour mieux agir en faveur de la non-violence

Faire vivre le Cenac, faire vivre le *Terres Civiles*, faire vivre la non-violence telle est la mission principale du comité. Partager des valeurs communes tout en étant créatif pour ne pas rester enfermés dans une bulle parmi des personnes déjà convaincues par les principes de la non-violence. Cela revient à communiquer et communiquer encore. Grâce à notre trimestriel d'information et de réflexion nous avons l'opportunité de communiquer sur la non-violence et les prestations du Centre. C'est magnifique!

C'est magnifique, mais cela ne suffit pas si nous ne nous préoccupons pas de toute la machine, de tous les acteurs et de toutes les actrices qui permettent de faire vivre le *Terres Civiles* et de faire vivre plus largement le Cenac et la non-violence. Nous devons trouver du liant, de la légitimité aussi bien auprès de notre secrétariat que des membres actifs. Cela passe aussi par la communication interne.

Pour favoriser cette communication, tant nécessaire pour se comprendre, renforcer les synergies ou stimuler la vie démocratique de l'Association, le comité a commencé à se doter d'instruments allant dans ce sens. Une sorte de toile d'araignée – cherchant à relier chaque élément à un tout – est ainsi en train de se mettre à respirer avec enthousiasme. Pour que le comité puisse véritablement assumer son rôle, il doit pouvoir compter sur les contributions des bénévoles, l'expertise des groupes de travail ou les compétences d'un secrétariat.

Le rôle du *Terres Civiles* n'est pas minime dans la réussite du chemin que nous avons pris. Désormais, avec encore plus de force, relié à ce tout tant nécessaire pour que le Cenac ne s'érode pas, mais puisse se remplir de toutes les gouttes d'eau qui font

briller sa toile d'araignée, le comité de rédaction du journal pourra en tirer tous les avantages pour faire grandir les activités de l'Association auprès des lecteurs et lectrices de *Terres Civiles*. A vous!

Nous nous réjouissons déjà de partager cette dynamique avec nos membres lors de notre prochaine Assemblée générale fixée au 9 mai 2011.

Communiquer à l'interne... oui... nous allons y arriver. Mais gageons surtout que les outils mis en place renforceront la qualité des prestations du Cenac et notre motivation pour nous impliquer en son sein. Car s'il importe de communiquer, il convient aussi d'agir. Demeure encore une question. Est-ce que le processus entrepris correspond à une optique non-violente de gestion d'une association? Vu la visée de clarification recherchée, dans le respect de soi et d'autrui, il est envisageable de répondre positivement. L'avenir nous le dira.

Sandrine Bavaud
Présidente a.i. du Cenac

Sommaire

Vie du Centre <i>Billet du comité</i>	3
«La violence faite aux migrant-e-s»	
Violence d'ici et violence d'ailleurs	4
Aide d'urgence	5
Politique française à l'égard des Roms	8
Atelier de communication pacifique et non-violence au service des requérants d'asile	10
Lâche la violence	11
Théâtre-forum	12
Semaine lausannoise contre le racisme	13
Exposition «Ni hérisson, ni paillason»	14
Campagne «Prudence OGM»	15
Agenda formation	16
Nouveautés du centre de documentation	17

Violence faite aux migrant-e-s

Violence d'ici et violence d'ailleurs

Parmi les victimes de la violence, les migrantes et les migrants figurent en bonne place. Souvent ils ont dû fuir leur pays pour échapper à la violence. Qu'on pense aux réfugiés politiques, aux réfugiés de guerre, aux femmes à qui l'on veut imposer un mariage forcé, à tous ceux qui fuient simplement la violence de la faim, du chômage, de la discrimination ou parfois de la honte.

Violence là-bas

Ils ont quitté leur pays pour échapper à la violence. Mais voilà qu'ils tombent dans une violence parfois pire. Les récits de ceux qui ont traversé les déserts, se sont fait arrêter (parfois torturer) aux frontières des pays de transit, se sont fait extorquer des sommes faramineuses par des passeurs, ont fait naufrage dans des petits bateaux, ces récits nous coupent le souffle et l'on se demande si cela valait vraiment la peine de prendre ces risques.

Ceux qui finissent par arriver dans des «pays qui respectent les droits humains», à ce qu'on leur a dit, des pays comme la Suisse, la France, disons en gros les pays européens, sont aussi désemparés car ils voient que la violence ne s'arrête pas. Certes on ne les torture pas mais la façon dont on les traite les réduit souvent à une condition de sous-homme.

Violence ici

D'abord on refuse de croire leurs récits s'ils n'ont pas des preuves écrites qu'il leur est souvent impossible d'obtenir; ensuite on les parque dans des centres d'hébergement. C'est mieux que rien, dira-t-on. Oui, c'est vrai. Mais quand on leur interdit de travailler, même de chercher du travail, on les prive de tout espoir. Car leur désir, à tous en venant dans nos pays, ce n'est pas de profiter

des prestations sociales, c'est de travailler. Cette situation les pousse dans le travail illégal: quoi de plus tentant quand on est réduit à l'inactivité que le trafic de drogue ou la prostitution, même si l'on ne s'était jamais drogué ou qu'on avait toujours été chaste? Et voilà que dans un pays comme la Suisse on les considère comme des criminels et on décide de les renvoyer. Et là alors commence la violence physique: on peut vous arrêter, vous mettre en prison, vous ligoter, vous mettre de force dans un avion.

Ce tableau des violences subies par les migrants est-il exagéré? Oh, il ne faut pas se faire d'illusions. Ce ne sont pas tous des victimes pures et innocentes. S'il y a des délinquants parmi les Suisses, pourquoi n'y en aurait-il pas parmi les migrants? Certains ont menti, ont falsifié leurs papiers, peut-être ont commis des crimes. Mais aurions-nous fait mieux si nous étions passé par les mêmes angoisses et les mêmes peurs? D'autres, parmi les immigrants, ne s'en tirent pas trop mal: quelques-uns obtiennent l'asile ou un permis de séjour ou réussissent à travailler au noir sans qu'on les dénonce. Certains sont pris en charge médicalement, et même opérés gratuitement. C'est vrai qu'il y en a qui ont de la chance, et l'on nous montre beaucoup d'exemples d'intégration réussie. Mais pourquoi cette différence de traitement entre quelques-uns qui ont été bien intégrés et tant d'autres qui sont niés dans tout ce qu'ils ou elles ont d'humanité?

Nécessaire dialogue

Alors comment répondre à cette violence? La réponse la plus courante: être plus sévère. Il faut les renvoyer (décision du peuple suisse le 28 novembre), il faut les astreindre à

des conditions de vie insupportables pour les dissuader de venir. Malheureusement ça ne marche pas. Même s'ils vivent dans la peur en Suisse, ils ne partent pas, parce qu'ils ne veulent pas revivre l'enfer qu'ils ont vécu. Ou parce que leur pays d'origine ne les veut plus.

Nous qui essayons d'être non-violents, que pouvons-nous faire face à une population suisse qui ne veut pas comprendre et à des migrant-e-s qui sont désespérés parce que personne ne les prend au sérieux?

D'abord informer: nos concitoyen-ne-s ne savent pas ce que vivent les migrants. Leur dire ce qu'ils vivent, lutter contre les préjugés qui dominent. Ensuite rencontrer ces migrants pour essayer de les comprendre, leur apprendre notre langue (car ils ne pourront rien faire tant qu'ils n'arrivent pas à s'exprimer), parfois leur offrir des soins. Et puis travailler à changer la législation.

Dans ce numéro de *Terres civiles*, nous vous présentons d'abord la campagne qui va avoir lieu de février à avril 2011 sur l'Aide d'urgence en Suisse, nous vous présentons aussi les dérives d'une politique xénophobe, celle de la France, notre voisine, à l'égard des Roms, etc. Ce ne sont malheureusement pas des lectures amusantes, ou des contes de Noël touchants. Mais pour nous qui voulons être des hommes et des femmes responsables, ce sont des choses qu'il faut savoir.

François de Vargas

Aide d'urgence

Une survie indigne pour les déboutés de l'asile

Depuis près de trois ans, les personnes qui reçoivent une décision négative définitive à leur demande d'asile sont exclues de l'aide sociale et placées à l'aide d'urgence. Une situation totalement indigne et sans issue: des familles avec enfants, des femmes enceintes et même des malades se retrouvent logés dans des abris antiatomiques ou des containers et reçoivent entre six et douze francs par jour pour s'acheter leur nourriture et des produits hygiéniques. Ce traitement est censé les décourager à rester en Suisse, mais bon nombre d'entre eux courent des risques s'ils rentrent dans leur pays.

«Comment faire pour laver mes habits? Cela n'intéresse pas les autorités suisses.» Gilles* était journaliste dans son pays, le Togo. En 2005, il a fui vers la Suisse, après avoir reçu des menaces. Comme il signait ses articles d'un nom de plume, et comme ce nom n'était pas celui qui figurait sur ses papiers d'identité, Gilles n'a pas reçu le statut de réfugié. Et comme toutes les personnes déboutées de l'asile, il se retrouve aujourd'hui à l'aide d'urgence.

L'aide d'urgence, en Suisse, ne concerne que les requérants d'asile déboutés qui n'ont plus de statut légal. Pour les Suisses qui vivent dans la pauvreté, il y a l'aide sociale, qui prévoit la prise en charge du loyer, de l'assurance-maladie, et un maigre pécule pour vivre. L'aide d'urgence, elle, ne permet même pas de vivre, juste de survivre: «Je reçois chaque jour, six jours sur sept, un bon de dix francs pour m'acheter tout ce dont j'ai

besoin pour vivre, de la nourriture, du savon ou un billet de bus», témoigne Gilles. A Lucerne, le canton où il a été placé, il dort dans un abri ouvert de 21 heures à 9 heures du matin. La journée, il la passe dehors, même en hiver. «Je ne souhaite cela à personne, mais je préfère toujours ça plutôt que d'être en prison au Togo», poursuit-il.

Tracasseries inutiles

L'aide d'urgence est inscrite dans la Constitution fédérale. L'article 12 mentionne que «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine».

Toute personne en Suisse peut donc demander l'aide d'urgence. Le problème est que les procédures varient d'un canton à l'autre. Dans certains endroits, ces demandes s'entourent constamment de procédures dégradantes, voire humiliantes, et sont rendues compliquées par des tracasseries administratives inutiles. A Berne, les bénéficiaires de l'aide d'urgence doivent s'annoncer quotidiennement au centre qui distribue la nourriture et ne sont autorisés à quitter l'endroit où ils logent que le week-end. Dans les Grisons, ces personnes doivent signer un registre officiel deux fois par jour et n'ont pas l'autorisation de quitter leur centre d'hébergement, sous peine de devoir renouveler leur demande, ce qui occasionne de nouvelles tracasseries.

Une vie au jour le jour

A Lausanne, Sandrine* vit à la Tour-Grise, à Montelly, un immeuble qui sert de logement aux personnes déboutées de l'asile. Elle est enceinte,

mais n'a pas droit à un traitement de faveur et doit elle aussi se débrouiller avec les 9 francs 50 qu'elle reçoit par jour: «Même si tu vas à Denner, tu ne peux rien acheter à manger. Au mieux, on peut s'acheter une pizza. Mais je ne peux même pas la cuire, je n'ai pas de four. Mes repas se limitent à du café et du pain.»

Toute sa vie est entassée dans une chambre de 10m², du sol au plafond. Aucun espace n'est laissé libre. C'est le seul endroit où elle soit plus ou moins en sécurité, car pour elle, chaque sortie est un risque. Il y a peu, elle devait se rendre à une conférence en Valais avec des amis. Sur le quai de la gare, la police a effectué un contrôle. Ils l'ont amenée au poste, déshabillée et fouillée. Pour seul papier, elle possède sa décision d'octroi d'aide d'urgence. Il n'y a pas de photo dessus, difficile alors de prouver son identité.

A son arrivée en Suisse, il y a sept ans, sa demande d'asile a été rejetée avec, comme ultimatum, un délai de vingt-quatre heures pour quitter le territoire. Sans argent, Sandrine a erré pendant une année dans les trains et les bus, en mendiant, la peur au ventre d'être arrêtée par la police. «J'ai même pensé à mettre fin à mes jours. Je sentais que ma vie n'avait plus de sens», confie-t-elle. Des vieux démons qui la poursuivent encore aujourd'hui, malgré le suivi par un psychologue.

L'introduction de l'aide d'urgence a entravé d'autant plus l'accès aux soins pour les requérants d'asile déboutés. «Le durcissement de la loi se traduit par une dégradation des conditions environnementales, ce qui a un impact sur la santé mentale des gens. Notre étude montre que 40 % des personnes déboutées présentent un état dépressif grave. C'est énorme pour une population plutôt jeune!»,

constate le docteur Patrick Bodenmann, responsable de l'Unité des populations vulnérables à la Polyclinique médicale universitaire de Lausanne.

Criminalisation

Les requérants d'asile ont l'autorisation d'effectuer des petits travaux, par exemple en participant à un programme de nettoyage des bus ou des centres d'accueil. Même si ces tâches sont souvent mal rémunérées (5 et 7 francs par heure dans le canton de Lucerne), elles leur permettent d'améliorer leur quotidien. Mais les personnes qui ont reçu une décision négative, elles, n'ont plus le droit de travailler, même si elles ont déposé un recours et qu'elles attendent une nouvelle décision durant plusieurs mois. «En leur interdisant de travailler, on les pousse dans les bras de la criminalité», s'insurge François de Vargas, membre du comité de l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers. «Ces personnes se retrouvent parfois à l'aide d'urgence durant des années alors

qu'elles ne reçoivent tout simplement pas de papiers de leur ambassade pour pouvoir repartir. Ce n'est pas de leur faute, mais elles sont quand même punies!»

Gilles aussi aurait pu tomber dans la criminalité: «On m'a mis en prison, en vue de mon renvoi. Le policier venu m'arrêter m'a dit que j'étais un criminel parce que je n'ai pas de papiers. Cela m'a profondément blessé, car je n'ai jamais commis la moindre infraction! En prison, j'ai croisé des dealers qui gagnaient des milliers de francs par semaine et qui m'ont proposé de travailler pour eux. Mais j'ai toujours été «réglo», je ne veux pas devenir un délinquant. La prison est contre-productive pour des gens qui n'ont rien à se reprocher.»

Campagne de sensibilisation

L'application de l'aide d'urgence en Suisse viole certains droits fondamentaux et certaines conventions internationales ratifiées par notre pays. Pour cette raison, quatre organisations – Amnesty International Section

suisse, l'Observatoire suisse du droit d'asile et des étrangers, l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés et Solidarité sans frontières – ont décidé de lancer début 2011 une campagne de sensibilisation, pour faire pression sur les autorités fédérales et demander de repenser complètement ce système. Si les enfants de bénéficiaires de l'aide d'urgence ne sont pas scolarisés et ne reçoivent pas de nourriture adaptée aux besoins particuliers des enfants, c'est une violation de la Convention relative aux droits de l'enfant.

La campagne visera également à faire pression sur les autorités cantonales, qui sont chargées de l'application de l'aide d'urgence et qui disposent donc d'une large marge d'appréciation. Les cantons peuvent décider quel est le montant de l'aide d'urgence, qui est considéré comme une personne particulièrement vulnérable et du coup n'est pas exclue de l'aide sociale, à quel endroit l'aide d'urgence est versée, si les requérants déboutés peuvent rester dans des centres d'accueil ordinaires ou s'ils



seront transférés dans des centres d'urgence, etc.

Il est temps que la population suisse réalise ce qui se cache derrière les mots «aide d'urgence», qui apparaissent comme un acte de générosité mais représentent en réalité un traitement inhumain et indigne. «La force de la communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres», dit le préambule de la Constitution fédérale; cela ne doit pas rester un vœu pieux.

Manon Schick

Directrice du programme médias et lobbying à la section suisse d'Amnesty International

* prénom d'emprunt



Photographies: © Fabrice Praz



Politique française à l'égard des Roms

un exemple à ne pas suivre!

Après que l'un des leurs ait été tué par un gendarme à un barrage routier, des gitans de nationalité française, qu'on appelle en France «les gens du voyage», ont commis des violences dans une ville du centre de la France. Nicolas Sarkozy a réagi à cet incident isolé de façon disproportionnée, par amalgames dangereux et raccourcis honteux. Dans le désormais célèbre discours de Grenoble du 28 juillet 2010, il a fait un lien explicite entre délinquance et immigration et a promis l'évacuation de campements illicites, en particulier ceux des Roms, qui viennent de Roumanie ou de Bulgarie.

S'en est suivie la circulaire du 5 août qui visait explicitement les Roms: 300 campements ou implantations illicites devront être évacués d'ici trois mois. Le premier camp a été évacué le 6 août à Saint Etienne par la police, d'autres ont suivi, parfois en rajoutant encore des humiliations: vols de jouets, vêtements brûlés etc.

Une loi non respectée

Or, selon une loi du 5 juillet 2010 (loi Louis Besson), les communes de plus de 5000 habitants ou les communautés de communes doivent prévoir une aire d'accueil pour les gens du voyage. La moitié d'entre elles ne respecte pas cette obligation; le gouvernement dispose d'une liste de communes «hors-la-loi» qu'il ne diffuse pas. Le problème? Cette loi ne prévoit pas de sanctions; elle n'a donc aucun effet incitatif. Or, la loi comporte deux pans: l'installation d'aires d'accueil et l'autorisation de démanteler les campements illégaux. L'un ne va pas sans l'autre. Alors mettons en parallèle l'ordre du président français de démanteler trois cents camps de Roms et le manque estimé à 42000 places du



fait de l'absence d'installation d'aires d'accueil pourtant «obligatoires» et l'on en vient à se demander si ces camps sauvages existeraient si les communes concernées par la mesure remplissaient leur devoir? Gageons que les Roms ne choisiraient pas de s'installer dans des tentes, en forêt, en plein hiver, sans électricité ni minimum de commodités. C'est un choix à défaut de «mieux».

Discrimination raciale

Les Roms installés en France depuis des générations subissent toujours les mêmes préjugés, la même méfiance et peur, le même opprobre par le seul fait qu'ils ont choisi un mode de vie différent. Il est simpliste de croire que la source des difficultés réside dans leur mode de vie ou dans leurs traditions; ne serait-ce pas plutôt lié aux lacunes dans leur accueil et dans l'effort de les intégrer?

Comme si l'évacuation ne suffisait pas, le président a profité de la période estivale pour entamer une nouvelle répression des Roms entrés illégalement sur le territoire, en exigeant «la reconduite quasi-immédiate» en Bulgarie ou Roumanie «des Roms qui auraient commis des atteintes à

l'ordre public ou des fraudes». Le coût de ces expulsions est pour l'instant estimé à dix-huit millions d'euros! Est-il absurde de rêver que cette somme colossale ait pu servir à l'aide à l'intégration, au soutien scolaire, à la construction d'aires d'accueil dignes de ce nom?

Bien sûr, nul hasard dans ce nouvel épisode sécuritaire mais plutôt un Président qui, en perte de vitesse, brandit à nouveau le bouclier sécuritaire à deux ans des nouvelles élections présidentielles. En attendant, l'attention de l'opinion a été largement fixée sur ce sujet durant une bonne partie de l'été et pas sur d'autres.

Une circulaire scandaleuse

C'est au Conseil représentatif des associations noires (Cran) qu'on doit la première réaction judiciaire à l'égard de la circulaire scandaleuse. En se basant sur la loi sur la presse du 29 juillet 1981, le Cran a rappelé qu'il est interdit d'inciter à la haine raciale. Or, c'est écrit noir sur blanc: «trois cents campements ou implantations illicites devront être évacués d'ici trois mois, en priorité ceux des Roms».

Après avoir démenti et suite à la réaction indignée de la commissaire européenne à la justice et aux droits des citoyens Viviane Reding, une nouvelle circulaire a été rédigée dans la hâte appelant à continuer les évacuations «quels qu'en soient les occupants». Pour ce fait, le directeur de cabinet de Brice Hortefeux (ministre de l'Intérieur) est appelé à comparaître; ce sera au tribunal de juger si le texte est discriminatoire et constitue une «incitation à la haine raciale». Si dans les faits le gouvernement procède à davantage d'évacuations de gens du voyage que de Roms il n'en demeure pas moins que l'intention

reste la même. Puis des associations ont demandé qu'une procédure soit engagée en vue d'un jugement du ministre Brice Hortefeux.

Le Monde et le média *Rue 89* ont aussi révélé l'existence d'un fichier ethnique MENS (Minorités Ethniques Non Sédentarisées), qu'utiliserait la gendarmerie de façon complètement illégale. Tous démentent son existence, pourtant les preuves existent et les gendarmes utilisent même entre eux ce terme «mens» qui figure d'ailleurs dans les procès-verbaux. Quatre principales associations de Roms et de gens du voyage ont porté plainte.

Le Vatican également a ouvertement condamné la politique française à l'égard des Roms, Le Pape s'est prononcé pour l'accueil des «légitimes diversités humaines» et un responsable du Conseil pontifical a déclaré qu'«Il y a un principe de proportionnalité dans les réactions qu'on peut avoir vis-à-vis des délinquants. On ne peut pas généraliser et prendre tout un groupe de personnes et les expulser. La responsabilité est personnelle, elle n'est pas collective».



Au niveau des instances européennes, après les propos virulents de Viviane Reding contre le gouvernement français qu'elle accuse d'avoir expulsé des centaines de Roms en raison de leur seule origine ethnique, on s'attendait au lancement de procédures pour discrimination et infraction aux règles européennes. Il n'en sera rien, arguant que la circulaire scandaleuse ayant été remplacée, la base de la poursuite n'existe plus, et Paris s'est engagé à modifier sa loi afin que les droits des personnes expulsées soient garantis. La raison de cette volte-face est sans aucun doute l'envie d'apaiser les tensions avec la France, le Président ayant d'ailleurs prévenu qu'il aurait vu comme «une déclaration de guerre» le lancement d'une accusation pour discrimination. Or José Manuel Barroso, président de la Commission, souhaite ardemment préserver ses relations avec Nicolas Sarkozy, surtout à l'approche du sommet européen.

Quelques raisons d'espérer

Lors de sa nouvelle session cet été, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (Cerd) de l'ONU a dénoncé un «manque de volonté politique» en France face à une «recrudescence» des actes racistes et xénophobes dans le pays; les experts visiblement choqués ont évoqué plusieurs fois la question du renvoi de France des Roms. Le 27 août, ils ont rendu leurs recommandations et ont demandé à la France «d'éviter en particulier les rapatriements collectifs» et «d'oeuvrer à des solutions pérennes».

Finalement, la France échappe à l'humiliation d'une accusation et d'un procès. Seulement, notons quelques points positifs dans cette affaire. D'abord, c'est la première fois qu'un pays était poursuivi pour un motif de

Droit de l'Homme; alors espérons que si cela se reproduisait la Commission européenne aura le courage de faire suivre son indignation d'actions, de sanctions réelles et concrètes. Ensuite, avec ce tour de vis sécuritaire on a assisté à des actes ignobles, en même temps que les voix se sont exprimées. Les indignés se sont fait entendre dans le monde entier, la solidarité s'est mise en place avec l'ouverture de forums, la création de pétitions en ligne ; et la France s'est engagée à modifier sa législation afin de garantir les droits des personnes expulsées.

Il est rassurant de constater qu'un pays comme la France ne peut plus agir à sa guise contre un peuple précis, en l'occurrence les Roms, sans déclencher de fortes réactions. Il est heureusement révolu le temps où la peur des conséquences entraînait lâcheté et inaction; la liberté d'expression porte bien son nom de liberté fondamentale.

Sandrine Le Dréau



Un atelier de communication pacifique et non violente au service de requérants d'asile

Pascale Schütz, secrétaire du CENAC et, à ses moments libres, bénévole auprès de requérants, m'a demandé d'animer deux heures de formation à la gestion des conflits pour une association nommée le PONT. Sous la responsabilité de la paroisse réformée, les paroisses catholique et réformée de langue française de Berne ont mis en place un groupe d'accueil des étrangers. Deux mercredis par mois, un groupe de bénévoles se relaie pour servir cafés et thés, il s'agit de permettre à des étrangers de se rencontrer. Quant aux bénévoles, ils sont là pour écouter, échanger, donner un renseignement ou un conseil.

La formation a eu lieu dans les locaux de la paroisse réformée de langue française à Berne. Le groupe est surtout composé d'Africains, ce qui est probablement la raison pour laquelle Pascale m'a sollicité puisque je vais souvent en Afrique pour donner des formations de communication pacifique. A première vue des gens sans histoires. Une douzaine de personnes rassemblées autour d'une table garnie de sandwiches, bananes et chocolat.

Le tour de présentation m'a déjà fait comprendre le sentiment d'impatience de ces personnes en attente d'une régularisation depuis déjà plus de deux ans et le besoin d'une intégration qui les sorte de la marginalisation. L'exposé d'une méthode d'écoute des sentiments et des besoins est donc reçu cinq sur cinq. J'ai dessiné au feutre sur le flip chart la personne en communication qui parle en JE et les questions ont fusé. Oui mais si personne ne veut nous entendre? Essayons alors de reconnaître les sentiments et besoins de l'interlocuteur en TU ou en VOUS.

Pourquoi ne pas essayer des jeux de rôles suggère Jean-François. J'abonde dans ce sens mais il faut changer de salle car là, il n'y a pas de place. Nous nous déplaçons donc dans la grande salle. Et le spectacle commence.

Je leur demande de présenter deux par deux des situations de conflits. Je fais une première démonstration de rencontre avec une personne agressive. Raté, mon adversaire reste mordicus sur sa position d'affrontement à propos de rumeurs que j'aurais colportées. Autre situation concernant le rangement de la cuisine de la paroisse après un repas organisé pour les personnes âgées. Un affrontement avec le cuisinier. Un Togolais joue le cuisinier excédé par l'arrivée d'un groupe qui envahit la salle. Quel brio! quel naturel! dans le jeu de cet artiste amateur. La

connexion est bientôt établie et le problème réglé par une participation du groupe au rangement. Ensuite, c'est un locataire du foyer qui monopolise le téléphone fixe. Colère et propos amers d'une autre locataire à son adresse. Il rétorque évidemment que le téléphone est à tout le monde. Avec un peu de compréhension pour son besoin de communiquer, il finit par admettre que sa colocataire fait aussi partie de tout le monde et accepte de limiter ses conversations. Le temps nous a manqué pour jouer les situations évoquées par les participants mais l'intérêt a été grand de poursuivre cette formation et rendez-vous a été pris pour février 2011.

*Michel Monod
Formateur à la résolution
non-violente des conflits*

Recherchons bénévoles

pour garder l'exposition

Pierre Cérésolé: "Une vie au service de la paix" au Forum de l'Hôtel de Ville de Lausanne du 28 mars au 6 avril 2011.

Votre rôle est d'accueillir le public, répondre aux éventuelles questions sur le Service civil international (SCI) et le CENAC, mettre quelques documents gratuits à disposition. L'exposition est composée de panneaux présentant les principales étapes du parcours exceptionnel de Pierre Cérésolé, de celui qui aura façonné et porté le SCI sa vie durant.

Les heures d'ouvertures sont les suivantes : lundi de 12h à 18h, mardi au vendredi de 10h à 18h et samedi de 9h à 18h. Le minimum de présence demandée est de deux tranches de 2 heures.

Une séance d'information de 2 heures (date à déterminer avec les bénévoles) est prévue au secrétariat du CENAC. Un dossier vous présentant le parcours de Pierre Cérésolé vous sera aussi remis. D'avance merci!

Lâche la violence

Du 4 novembre au 23 décembre 2010, l'éveil culturel de la Vallée de la Jeunesse vous invite à visiter en famille ou en groupe, une exposition réalisée par des enfants âgés de cinq à onze ans. Se moquer des différences d'un copain ou d'une copine n'est pas la meilleure solution pour vivre ensemble. Les humains ont mis au point des «jeux» pour pouvoir vivre avec des personnes différentes afin d'éviter que cela ne tourne à la bagarre.

En visitant cette exposition vous découvrirez quelques-uns de ceux-ci imaginés par des enfants et qui pourront être adaptés par les visiteuses et visiteurs.

Informations pratiques

Pour les familles début des visites à :
- 14h, 15h30 et 17h le mercredi et le samedi - 10h, 11h30, 13h, 14h, 15h30 et 17h le dimanche

En attendant l'heure de visite, vous pouvez visiter avec le même billet l'exposition (pour les familles uniquement) : "MANIVELLES & ROUES DENTÉES"

Pour les groupes (Ecoles, Apems, garderies, etc.) : du mardi au vendredi de 9h à 18h réservation obligatoire. Pour les enseignants qui préparent une visite avec leurs classes l'entrée est gratuite, s'annoncer à l'entrée.

Tarifs : enfants dès 6 ans et réductions Fr. 4.- ; adultes Fr. 6.- ; groupes Fr. 3.-/enfant Âges conseillés : de six à onze ans Durée de la visite : environ 1h15

Collation : une pomme et un sirop sont servis à la fin de la visite

Transports : l'utilisation des transports publics (lignes 1, 2, 6, 13, 25 et M1) est vivement recommandée. Vous cherchez un conseil pour nous rejoindre, appelez nous!

Renseignements et réservations

Téléphone : 021 315 68 85
www.valleedelajeunesse.ch
info@valleedelajeunesse.ch



Théâtre-forum

La Municipalité de Bussigny-près-Lausanne et la Police ouest-lausannoise (POL) ont organisé un théâtre-forum. Compte rendu.

La Municipalité de Bussigny-près-Lausanne et la POL tirent un bilan très positif du premier théâtre-forum. Cette rencontre a eu lieu le samedi 18 septembre 2010. Près de 150 habitants de la commune, de tous âges, sont venus à la rencontre les uns des autres à la salle de spectacles de Bussigny-près-Lausanne. Le dialogue s'est révélé très constructif.

Deux adolescents de 16 et 19 ans, une serveuse, un employé de la voirie, une apprentie assistante en pharmacie et des policiers ont mélangé leurs rôles, le temps de deux scènes de la vie quotidienne particulièrement bien choisies. L'animation a été assurée par M. Fernand Veuthey, du CENAC.

Les deux situations choisies:

Des clients, attablés à la terrasse d'un café, sont dérangés par des jeunes qui s'installent à proximité avec de la musique à haut volume, jouent au ballon et laissent leurs déchets au sol. Finalement, après avoir remis à l'ordre les jeunes, la serveuse demande



l'intervention de la police. (photo du bas)

Un employé de la voirie demande à un groupe de jeunes qui occupe une place de ramasser les déchets qui se trouvent au sol. Les policiers interviennent et procèdent à un contrôle d'identité (photo du haut)

De nombreux jeunes présents ont admis qu'ils agissent autrement lorsqu'ils se retrouvent en bandes et que

les incivilités qu'ils occasionnent ne seraient pas tolérées dans leur cadre familial. Certains estiment qu'ils sont persécutés d'une part par la population qui ne leur laisse aucun espace pour se retrouver et, d'autre part, par la police qui procède à des contrôles d'identité fréquents.

De nombreuses associations ont aussi permis la mise sur pied de cet événement, notamment le Centre de rencontre et d'animation de Bussigny-près-Lausanne, qui a activement participé à l'information auprès des jeunes.

Le CIPRET (Centre d'Information pour la Prévention du Tabagisme du canton de Vaud) et la Croix-Bleue (Association dans le but de venir en aide aux personnes dépendantes) ont tenu des stands de prévention durant la manifestation.

Les Scrambling Feet, groupe de breakdance, ont rythmé l'après-midi en faisant plusieurs démonstrations qui ont enthousiasmé le public.

La formule, perfectible, a démontré son intérêt et sera probablement reprise dans d'autres situations.

*Arcangelo Papotto
Spécialiste Prévention & Partenariats*



Semaine lausannoise contre le racisme 16 - 21 mars 2011

Le sport en point de mire!

Depuis 2007, le Bureau d'intégration lausannois (BLI) propose une semaine d'actions de prévention du racisme à l'occasion de la Journée internationale contre le racisme, célébrée le 21 mars de chaque année.

En collaboration étroite avec les associations actives dans ce domaine ou intéressée par la thématique, la ville propose une série de projets variés, allant de la performance de rue à la conférence-débat, en passant par la projection de films. Si en 2009 et 2010, les thèmes privilégiés étaient respectivement la jeunesse et la formation des professionnel·les, l'édition 2011 de la manifestation se concentrera sur des actions en lien avec le sport.

Pour la quatrième fois, le Cenac participera à la semaine d'actions contre le racisme en collaboration avec l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne.

Fernand Veuthey, formateur au Cenac et à Manivelle – Théâtre en Mouvement – animera un atelier de théâtre-forum sur des situations de racisme dans le sport pour des étudiants·es qui suivent le séminaire «Sociologie du sport». Les thèmes abordés seront:

- Décrire les comportements de racisme ou de discrimination dans le cadre du sport.
- Amener les futurs professeurs d'éducation physique à prendre conscience des propos racistes et de l'importance d'intervenir.
- Comment prévenir les situations racistes.

- Favoriser la tolérance à l'usage des futurs professeurs d'éducation physique.

Durant l'atelier de théâtre-forum, les étudiants·es et l'animateur met-

tront en scène des situations de racisme dans le sport (dans les vestiaires, dans les gradins, sur le terrain) soit sous forme de scénarii préalablement établis, soit en tenant compte de situations personnelles des participants·es.

Le but de cet atelier est de chercher des outils pour réagir aux actes racistes, prévenir la discrimination et de donner quelques outils aussi à l'attention des victimes de racisme.

Pascale Schuetz



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Service de lutte contre le racisme SLR

[Logos des partenaires qui jusqu'à présent soutiennent nos projets pour la semaine lausannoise contre le racisme]

Appel aux personnes de bonne volonté

Afin de rendre plus attractif le *Terres Civiles* et de renforcer la petite équipe qui se charge bénévolement de sa réalisation, nous recherchons, avec plus ou moins d'urgence:

- ◆ Des personnes désireuses de rédiger des articles de fond sur des thèmes portant principalement – mais non exclusivement – sur la non-violence
- ◆ Des personnes qui pourraient ponctuellement proposer des articles brefs, relatifs à l'actualité romande et outre frontières (Il serait particulièrement intéressant ici de pouvoir compter sur des membres d'associations «soeurs», ce qui permettrait ainsi de créer d'utiles synergies)
- ◆ Des personnes qui rédigeraient, ponctuellement ou régu-

lièrement, des notes de lectures à propos des nouvelles acquisitions de notre centre de documentation

- ◆ Des illustrateurs en tout genre (dessinateurs, photographes...)
- ◆ Des personnes à l'orthographe sûre qui accepteraient de relire les épreuves du journal avant envoi à l'imprimerie
- ◆ Et, naturellement, des militants de la cause non-violente qui pourraient mettre de leur disponibilité et de leur énergie à épauler le rédacteur principal dans la tâche de la sélection des articles et d'une première élaboration des sommaires des numéros du journal.

INTÉRESSÉ·E·S? Merci de prendre contact avec le secrétariat du Cenac
021 661 24 34
info@non-violence.ch

Nouvelles de l'exposition «Ni hérisson, ni paillason»

«**T**out comme les guerres commencent dans l'esprit des hommes, la paix également trouve son origine dans nos esprits. La même espèce qui a inventé la guerre est capable d'inventer la paix. La responsabilité en incombe à chacun de nous» (UNESCO-Manifeste de Séville).

Education à la paix

Graines de Paix s'est donné pour mission l'éducation à la paix, c'est donc tout naturellement qu'elle s'est rapprochée du Cenac, en 2009, en prenant le relais de la diffusion de l'exposition « Ni hérisson, ni paillason » pour la Suisse Romande et la France voisine.

L'exposition s'inscrit parfaitement dans le programme éducation de Graines de Paix, car elle permet d'aborder, auprès des enfants, certains aspects primordiaux de l'éducation à la paix :

L'enrichissement du vocabulaire émotionnel (il met à distance le passage à l'acte violent), l'introduction d'une démarche de régulation des conflits (description de ce que voit l'enfant, de ce qu'il ressent et de ce dont il aurait besoin) et enfin l'évocation des valeurs humaines, socle de l'éducation à la paix.

En complétant la location de l'exposition aux écoles par un atelier d'accompagnement dûment validé par le Service de Santé de la Jeunesse du DIP de l'Etat de Genève, Graines de Paix entend permettre aux enfants d'évoluer vers de nouveaux comportements et de développer des « réflexes de paix* » pour qu'ils deviennent pleinement des citoyens acteurs du bien-vivre ensemble :

Tout comme le mouton qui ose se montrer différent, l'autruche qui

voit la réalité en face, l'éléphant qui fait attention aux autres et le requin qui partage par solidarité !

Les témoignages recueillis à l'Ecole du Val d'Arve à Genève se passent de tous commentaires :

«Je ne savais pas que j'avais des qualités»

«On ne m'avait jamais fait de compliments»

«J'ai l'impression que j'existe plus fort»

«C'est plus difficile de dire des choses gentilles que méchantes»

«Je vais essayer de dire plus de choses gentilles»

*voir notre site : http://www.graines-de-paix.org/fr/nos_programmes_thematiques

Un réseau pour la paix

Graines de Paix s'attache autant que possible à travailler en réseau avec d'autres organismes et associations. Telle l'expérience vécue autour de l'exposition « MURS », installée fin 2009 par la Galerie Imaginaid sur le Pont de la Machine à Genève. Graines de Paix, en partenariat avec La Fondation Earth Focus et l'Association Greycells, en a conçu et animé les visites guidées pour 420 élèves du post-obligatoire, les amenant à réfléchir sur la symbolique du mur (moyen de défense, barrière politique, économique, psycho-

logique et culturelle, séparation, discrimination, entrave...) et à exprimer leurs réactions, points de vue, sentiments et interrogations.

Autre cadre, autre temps fort dans la vie de Graines de Paix, celui de la Journée Internationale de la Paix fêtée le 20 septembre dernier à ...l'ONU cette fois, qui nous a ouvert grand ses portes et donné carte blanche pour une journée d'ateliers et de réflexion destinée à cinq classes d'élèves de 12 à 16 ans. Forte d'une équipe de treize animateurs spécifiquement formée et préparée, Graines de paix a obtenu la participation active de cadres de l'ONU, de Missions Permanentes auprès de l'ONU et d'ONG actives dans la promotion de la paix, membres, comme elle, du Collectif Paix-Non-violence.

Graines de paix vient tout juste de fêter ses cinq ans d'existence et voit désormais se concrétiser tous les efforts entrepris depuis sa création. Forte d'un groupe de membres et sympathisants dynamiques et entreprenants, d'un réseau de partenaires en progression constante, et d'un programme éducation à la paix qui se consolide jour après jour, Graines de Paix entend prendre sa place et jouer un rôle aux côtés des nombreuses ONG et associations actives dans la promotion de la paix en Suisse Romande et au-delà !

Marie-Anne Dauvillier



Campagne OGM

Bientôt trois ans que dure notre campagne «Prudence OGM»! Après le bilan des deux ans (cf. *Terres Civiles* n° 47) et un stand de deux jours au Jura, nous avons pris une grande décision.

La «pétition sur banderoles» que nous développons depuis l'automne 2008¹ comprenait une forte lacune: l'Arc jurassien, où nous avons jusqu'alors peiné à trouver des contacts et à organiser des actions. Reflet, sans doute, du fait que le Cenac se trouve à Lausanne et que le début de notre campagne avait été centré sur le champ de blé OGM expérimental à Pully.

Présence au marché bio de Saignelégier, 18-19 septembre

Le marché bio de Saignelégier, ces 18 et 19 septembre, constituait à la fois une opportunité de combler cette lacune et l'occasion d'épauler le secrétariat de StopOGM, qui y tenait un stand.

Nous avons pu trouver suffisamment de volontaires pour ce faire. Notre stand – signature de banderoles et diffusion de notre documentation – s'est tenu en collaboration avec trois organismes :

- Stop OGM présentait ses activités, notamment son bulletin.

- Kokopelli présentait son immense catalogue de semences et vendait une partie de ses sachets de graines.

- Une très longue flèche orange portant l'inscription «OGM, un danger au Nord comme au Sud», réalisée sur notre proposition par nos amis de Swissaid, reliait nos deux stands, par-dessus les stalles où ânes et poney boulotaient tranquillement leur foin ! Nous voulions ainsi montrer que notre lutte ne s'arrête pas aux frontières helvétiques, mais vise également une solidarité avec les pays du Sud dont les populations ont encore moins à dire que la nôtre sur le catastrophique développement de l'agrobusiness.

De notre côté, trois longues banderoles de 3m 40 ont pu être remplies, amenant 341 nouvelles signatures, essentiellement du canton du Jura et du Jura bernois, mais aussi de partout en Romandie et bien au-delà !

Cent vingt-cinq nouvelles personnes se sont inscrites à recevoir notre Lettre de nouvelles, dont la diffusion atteint désormais 745 personnes. Nous sommes heureux de ces succès et des belles complicités nouées avec nos organisations partenaires: il est important de montrer la complémentarité de nos luttes !

Et... c'est tout pour le moment !

Eh oui, tout arrive: après trois ans de campagne soutenue, notre groupe de pilotage est fa-ti-gué!

C'est que nous avons plusieurs fois trouvé de nouveaux «co-pilotes»... qui sont repartis au bout de quelques mois pour toutes sortes de motifs bien sûr très respectables. Chaque fois nous nous retrouvions le même «trio de base»: Olivier Rumpf, Fernand Veuthey et le soussigné.

C'est que, aussi, nous avons vainement cherché des personnes qui s'engagent à nos côtés comme «relais locaux», disposées à lancer elles-mêmes des actions que nous les aidions à mener.

En particulier, j'ose exprimer ici un étonnement: que si peu de lectrices et lecteurs de *Terres Civiles* se soient joint-e-s à nous! Diable, que devient le mot action de «Centre pour l'action non-violente»? Bien sûr bien sûr, nombre d'entre vous êtes engagé-e-s ailleurs, dans d'autres luttes... Mais l'explication est-elle suffisante? En tout cas notre regret est bien là... Tout en étant reconnaissants envers celles et ceux qui nous ont accompagnés un bout de route.

Toujours est-il que nous avons dû prendre une décision forte: nous renonçons pour le moment – et sans doute pour un long temps – à lancer et mener nous-mêmes quelque action que ce soit.

Par contre nous restons «en veille» pour accueillir les propositions d'action commune qui viendraient d'une autre association ou mouvement membre de StopOGM, voire éventuellement d'autres milieux. Cas échéant, nous pourrions nous remettre au boulot, avec eux.

«Veille»: A la fois vigilance et pause, contraire du sommeil et contraire de l'action...²

Et il apparaît fort probable que, même si d'aventure aucune action n'était menée ces prochaines années, l'approche du terme du moratoire récemment prolongé jusqu'à fin 2013 ranimera les ardeurs des «OGM-sceptiques».

Notre Lettre de nouvelles reste également en vie et nous servira à retransmettre, sporadiquement, des événements importants signalés par ces associations partenaires.

Et surtout: nous pouvons être fiers, au nom du Cenac, de tout le travail accompli, des actions menées, des stands tenus, des contacts noués, des personnes ainsi connues, des trente-trois Lettres de nouvelles diffusées...

Philippe Beck

¹ Cf. notre site internet.

² Cf. à propos de ce terme de «veille» La stratégie de la bienveillance de Juliette Tournaud, livre dont j'ai déjà parlé (cf. *TC* n° 42, 2008).

Agenda formation

Pour la quinzième année consécutive, le Cenac vous propose un cycle de formations à la résolution non-violente des conflits. Des modules pour mieux communiquer, agir sans violence et apprivoiser les conflits

▼ Conflit dans un groupe

22 janvier 2011

Famille, comités associatifs, équipes d'amis, de collègues, tout groupe constitué connaît des conflits, passagers ou récurrents. Comment éviter que ces conflits ne dégénèrent ou qu'ils ne démotivent les membres du groupe? Cette journée nous permettra d'adapter divers outils de régulation non-violente des conflits au contexte particulier du groupe.

*Animation : Marie-Jo Nanchen-Remy
et Chantal Furrer Rey*

▼ Conflits de valeurs et de cultures

12 février 2011

Ici ou ailleurs, la rencontre avec des personnes d'autres cultures ou défendant d'autres valeurs peut apporter une grande richesse. Elle peut aussi provoquer certains conflits, au niveau professionnel comme dans la vie privée. Certaines facettes de notre identité semblent mises en danger dans ces rencontres. Comment les identifier et les exprimer pour dépasser les préjugés? Comment faire pour rester soi-même et respecter l'autre dans sa différence et son originalité ?

*Animation : Rolf Keller et Tania
Allenbach-Stevanato*

▼ Jeux coopératifs

12 mars 2011

Une journée de détente et de plaisir pour explorer comment des jeux sans perdant-e-s peuvent développer la confiance en soi, le respect de l'autre, la cohésion du groupe et la solidarité. Cette alternative à la compétition met en valeur la richesse de la coopération. Nous rechercherons comment chacun peut y contribuer. En découvrant des jeux traditionnels, nous réfléchirons

aux ingrédients propices à l'élimination sans élimination.

*Animation : Marie-Jo Nanchen-Remy
et Gian Paolo Berta*

▼ Prise de décision par consensus

2 avril 2011

Le consensus, c'est une manière de prendre des décisions en groupe cohérente avec l'esprit de la non-violence. En se donnant les moyens de déterminer la meilleure solution qui satisfasse les principaux besoins de tous sans négliger personne, on peut s'assurer que toutes et tous se sentent liés-e-s à la décision prise et contribueront pleinement à sa mise en œuvre.

Au cours de la journée, nous verrons les fondements et le déroulement de la démarche, qui seront approfondis dans le cadre d'exercices pratiques.

*Animation : François Beffa
et Philippe Beck*

Les SAMEDIS

ont lieu de 9h00 à 17h00 à Lausanne à la Fédération Suisse des Aveugles et Malvoyants, Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne

Le tarif est de Fr. 190.00 par journée — prix professionnel, formation subventionnée par l'employeur

Ou de Fr. 140.00 — prix individuel, formation payée par le participant ou par une petite association

Ou de Fr. 110.00 — pour les membres du CENAC, PBI, Greenpeace.

Inscriptions et paiement: sur renvoi du bulletin d'inscription ci-joint ou

directement à partir du site Internet www.non-violence.ch.

Le paiement est dû dès confirmation de l'inscription. Les paiements qui n'ont pas été reçus un mois avant la formation sont majorés de CHF 15.00 pour frais de rappel ou inscription tardive.

Pour toute annulation faite plus d'un mois avant le début d'un module, nous gardons FR. 20.00 pour frais de dossier. Au-delà, la finance d'inscription est due intégralement. Un plan de voyage et un petit dossier de préparation sont envoyés au plus tard 8 jours avant la formation.

CCP 17-456619-2, Cenac / Formation, Lausanne.



Le catalogue du centre de doc' désormais accessible

Nous avons le grand plaisir de vous présenter le nouveau catalogue du centre de documentation officiellement ouvert au public.

Avant d'aller plus avant dans la présentation de ce nouvel outil, il est indispensable de préciser que sans la réponse positive à notre appel de soutien financier (TC no 47), ce travail n'aurait pu être réalisé. Nous remercions toutes celles et ceux qui ont souhaité que la richesse très particulière du fonds documentaire du Cenac puisse être mise à disposition du grand public. Avec eux, nous sommes convaincus de la nécessité de ce nouvel outil de diffusion d'information sur la non-violence.

Petit historique

Le catalogue du centre de documentation a été informatisé dès 1995, d'abord sous le logiciel propriétaire BiblioMac puis transféré sous FileMaker. Ce dernier transfert a été accompagné de nombreuses adaptations spécifiques, dues notamment au fait de la cohabitation dans une même base de données d'«objets documentaires» très différents: livres, dossiers documentaires et fonds d'archives.

Dès 2006, le groupe documentation a décidé de se mettre en quête d'un logiciel de gestion documentaire libre. Plusieurs arguments ont présidé à cette décision:

- la consultation du catalogue sous FileMaker via Internet n'a fonctionné qu'épisodiquement,
- cette solution obligeait les gestionnaires du catalogue à travailler en un lieu précis, soit le Cenac.

C'est finalement le logiciel PMB qui a été retenu. De l'été 2009 à l'été 2010, un travail d'adaptation au nouveau format (UNIMARC, format d'encodage de données) a été réalisé par étapes. La migration des données a été réalisée à la mi-août 2010.

Changements pour le lecteur et principales fonctionnalités

Le changement le plus évident est l'accès au catalogue. Désormais, celui-ci est accessible sur Internet à l'adresse

www.non-violence.ch/catalogue/

La page d'accueil est divisée en 5 éléments distincts :

Sur la partie centrale :

1. la recherche
2. l'accès matières
3. la liste des dix dernières acquisitions

4. les sélections

et sur la gauche de l'écran :

5. l'aide et l'accès au compte de lectrice/lecteur.

La recherche par défaut interroge l'ensemble du catalogue et des champs (auteur, titre, matière, résumé). Deux types de filtres peuvent être activés: type de document ou localisation. L'onglet «recherches sélectives» ou «recherche avancée» propose des équations de recherche préenregistrées que le lecteur peut compléter comme il l'entend. La recherche multi-critères, comme son nom l'indique, permet d'interroger plusieurs champs spécifiques simultanément: par exemple le champ auteur et le champ date d'édition.

L'accès matières permet de naviguer dans l'arborescence des thèmes et de consulter l'ensemble des documents du catalogue associés à une matière particulière.

La liste des dix dernières acquisitions s'affiche «en live». Toute intervention des gestionnaires du catalogue est automatiquement visible.

Les sélections proposent différents choix bibliographiques thématiques en général limité à une page (entre quinze et vingt références).

La colonne de gauche propose différentes pages d'aide: informations générales sur le fonds, les modalités de prêt ou le compte de lectrice/lecteur mais également de l'aide aux recherches ou encore des accès rapides à certaines parties spécifiques de la collection: liste des bulletins de la revue *Alternatives non-violentes* (complètement dépouillée), coupures de presse, groupes et mouvements ou encore jeux de table.

Le compte de lectrice/lecteur

L'obtention d'un compte de lectrice/lecteur est gratuit et donne les avantages suivants :

- le panier est conservé d'une session à l'autre ;
- l'historique de recherches est conservé ; les critères de tri sont enregistrés ;
- donne la possibilité de s'inscrire aux abonnements publics diffusés par e-mail ou consultables en ligne ;
- donne la possibilité de créer des abonnements personnalisés!

Le «panier» fonctionne comme un dossier dans lequel sont déposés les références bibliographiques que le lecteur souhaite conserver ou imprimer.

En route vers le nouveau catalogue!

Chère lectrice et cher lecteur, te voilà armé pour explorer et exploiter un catalogue unique en son genre en Suisse romande et au-delà, tant par son centre d'intérêt que par la diversité, l'originalité et la richesse de ses références.

Le catalogue est une des facettes du Cenac. Il reflète à sa façon les 42 ans d'activité du centre. Il constitue surtout un formidable outil d'information sur la non-violence.

Pierre Flatt

A notre Centre de documentation

Documents catalogués durant le dernier semestre et présentation de quelques-unes de nos dernières acquisitions ou de coups de coeur.

▼ Désarmer les dieux

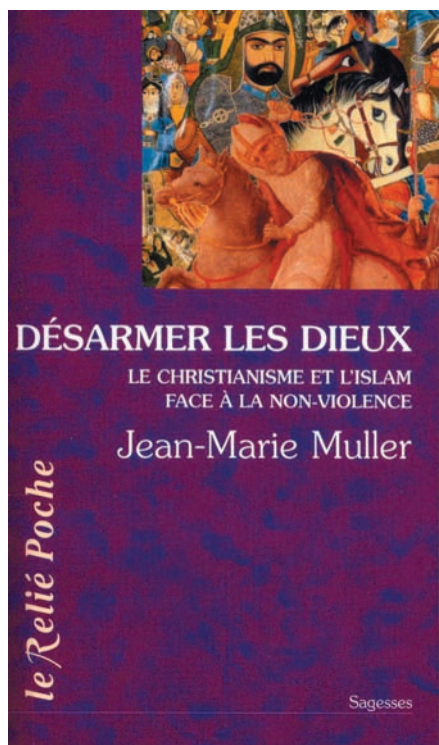
Le christianisme et l'islam face à la non-violence.

Jean-Marie Muller nous donne le privilège de partager ici «une aventure intellectuelle et spirituelle (...) fruit de six années de labeur» grâce à un stimulant et interpellant pavé de 700 pages (que je ne saurais résumer ici en quelques lignes). Ce livre de poche au prix abordable s'adresse à un lectorat motivé par les fondements philosophiques et théologiques de la non-violence. Il sera aussi très précieux à ceux qui désirent contribuer à un dialogue interreligieux islamo-chrétien rigoureux, sans complaisance, mais respectueux des personnes: en bref, à l'avenir de l'humanité. En effet, l'enjeu est de taille: «à un Dieu violent correspondra un monde violent et vice-versa» écrit le théologien Giuseppe Barbaglio cité par l'auteur.

Structure de l'ouvrage

La première partie du livre est consacrée au christianisme et la seconde, toute aussi intéressante, à l'islam, mais je ne m'y attellerai pas dans un si court article. La même méthodologie aborde frontalement dans les deux cas les textes qui fâchent et leurs commentateurs, pas seulement les écrits qui illuminent. Le troisième volet ouvre un espace philosophique, terrain de rencontre neutre entre les deux religions.

Le Dieu de la Bible hébraïque, mais aussi chrétienne, présente une image tour à tour violente d'un Dieu qui juge, condamne, punit... et celle, non-violente qui exprime sa bienveillance, douceur, charité, amour, tendresse, son pardon (d'un «Dieu de bonté» écrit Jean-Marie Muller). Que faire des passages qui dérangent?



L'auteur convoque les penseurs des différentes époques et leurs solutions aux contradictions des textes saints. Jean Calvin et Sébastien Castellion sont emblématiques de ce débat dont l'enjeu se cristallise alors dans la légitimation théologique, soutenue par Calvin, du supplice de Michel Servet brûlé à Genève pour hérésie en 1553. La réplique lumineuse de Castellion est restée fameuse: «Tuer un homme ce n'est pas défendre une doctrine, c'est tuer un homme». Théologien, il cite St Paul: «Quand même je connaîtrais tous les mystères, si je ne possède pas la charité, je ne suis rien.»

Dans la même visée d'un dieu non violent, certains articles de foi aussi sont revisités: le sens sacrificiel de la mort du Christ et l'existence de l'enfer sont mis en cause en s'appuyant sur la réflexion de théologiens ou philosophes critiques, comme étant incompatibles avec le Dieu de bonté.

La toute-puissance de Dieu, déjà auto-limitée par l'homme créé libre et responsable, est finalement réduite à son effacement complet dans le sillage de la réflexion du philosophe juif Hans Jonas sur le silence de Dieu à Auschwitz: Dieu n'est pas le Seigneur de l'histoire, il laisse l'homme libre et seul responsable face à son destin.

Au final, pour atteindre la sagesse, Jean-Marie Muller, met son espoir dans la raison, «œuvre de l'intelligence qui prête attention aux requêtes de l'Esprit».

Ce livre vaut vraiment la peine d'être étudié, même (surtout!) s'il oblige le lecteur à se poser des questions difficiles. La situation de la violence dans le monde et son lien avec les religions vaut bien des réflexions de fond. Une perspective non violente peut être fondée sur une variété de philosophies ou de professions de foi qui pourront se positionner face aux convictions de l'auteur.

Jean-Denis Renaud

Souhaitez-vous vous informer «à l'oeil» sur la non-violence?

Parmi les diverses manières de procéder possibles, il en est une, toute simple et vous donnant facilement accès aux parutions récentes. Laquelle? Tout simplement en rédigeant vous aussi des notes de lecture. Pour ce faire, il suffit de prendre contact avec le secrétariat du Cenac (021 661 24 34 ou info@non-violence.ch)

Extraits de la liste des acquisitions cataloguées durant le dernier trimestre et classées par thèmes.

DIVERS

Médiations: les ateliers silencieux de la démocratie / FAGET, Jacques, Érés, 2010. Cote CENAC 301.6 FAG

Après Gandhi: un siècle de résistance non violente / O'BRIEN, Anne Sibley, Le Sorbier, 2010. Cote CENAC 920 OBR – 16 portraits d'hommes et de femmes d'exception; en partenariat avec Amnesty International.

Reconsidérer la richesse / VIVRET, Patrick, Ed. de l'Aube, 2010. Cote CENAC 330 VIV

Christiania guide, København, 2006. Cote CENAC 301.2 CHR 2

ÉDITION BILINGUE, COLLECTION «LES GRANDS DISCOURS»

«Le mal ne se maintient que par la violence», déclaration du Mahatma Gandhi lors de son procès, le 23 mars 1922, suivi de «La vérité est la seule arme dont nous disposons», discours du Dalai Lama lors de la remise du prix Nobel de la paix, 10 décembre 1989, Points, 2009. Cote CENAC 301.632 GAN

«Le temps est venu», discours de Nelson Mandela lors de son investiture à la présidence de la République démocratique d'Afrique du Sud, 10 mai 1994, suivi de «Éveillez-vous à la liberté», discours radiodiffusé du Premier ministre indien, Jawaharlal «Pandit» Nehru, à l'occasion de l'accès à l'indépendance de l'Inde, 14 août 1947, Points, 2010. Cote CENAC 301.6 MAN

«I have a dream», discours du pasteur Martin Luther King, Washington DC, 28 août 1963, suivi de «La nation et

la race», conférence d'Ernest Renan, 11 mars 1882, Points, 2009. Cote CENAC 301.636 LUT

REVUE ALTERNATIVES NON-VIOLENTES

L'autorité à l'école : obéissance et responsabilité, numéro 154. Cote CENAC 371 AUT

La domination masculine : violences mémorielles et luttes actuelles, numéro 155. Cote CENAC 305 DOM

La non-violence en marches... de Gandhi à demain, numéro 156. Cote CENAC 301.632 MAR

SUISSE

Kriegsgebiet Kinderzimmer : Jahresbericht April 2009 - März 2010, Schweizerischer Friedensrat (SFR). Cote CENAC BR 2116

Des Ritals en terre romande / DUROUS, Raymond, Ed. de l'Aire, 2010. Cote CENAC 920 DUR – Recueil de 22 témoignages de personnalités d'origine italienne qui nous font part de l'historique de leur assimilation. Contient notamment le témoignage de Violetta Fasanari-Bourquin, militante pour la paix et membre pendant 25 ans du CMLK/CENAC.

EXPOSITION À LA CHAUX-DE-FONDS 25 SEPT. 2010 - 15 JANVIER 2011

Pierre Cérésolo : Une vie au service de la paix : [Livret de l'exposition] / RODRIGUEZ, Philipp ; BEGUELIN, Sylvie, 2010. Cote CENAC BR 2121

Le même en anglais : Pierre Cérésolo : A lifetime serving Peace. Cote CENAC BR 2122

JEU

Conflibox - force de l'âge : un jeu de cartes sur la gestion des conflits entre adultes, Broc, Association

Village de la Paix, 2009. Cote CENAC J.A.07

FONDS COMITÉ PAIX GENÈVE

Engagez-vous: A tous ceux qui luttent partout dans le monde pour que cesse le règne des chiens ! / JOLIBOIS; MAYEN; PAJAK, Lausanne, Le poing dans la gueule, 1973. Cote CENAC 322.7 JOL – Dessins, photographies de guerre, collages.

FONDS ROGER GAILLARD

Du mensonge à la violence: essais de politique contemporaine / ARENDT, Hannah, Paris, Presses pocket, 1969-1972. Cote CENAC 190 ARE

ARTICLE

Gandhi, victime d'un dieu armé / MULLER, Jean-Marie, 2010. Cote CENAC COL.TX/MULLER – Annexe à Désarmer les dieux

ARCHIVES

Manifesto : gegen die Wehrpflicht und das Militärsystem : against conscription and the military system, Berlin, Gandhi-Informations-Zentrum, 1994. Cote CENAC BR 2119

Alternatives Brevier 95 : Ein ABC für alle Wehrpflichtigen, Zürich : Beratungsstelle für Militärverweigerer, 1995. Cote CENAC BR 2120

- Catalogue sur le web: www.non-violence.ch/catalogue/
- Réponses à vos questions: documentation@non-violence.ch
- Suggestions d'acquisitions: acquisitions@non-violence.ch

En Bref

Portrait d'une nouvelle membre du comité et appel aux bénévoles

Après des études de Biochimie à l'Université de Genève et plusieurs années passées dans le milieu pharmaceutique, j'ai pu m'engager au niveau professionnel au sein de Greenpeace. Cette organisation m'a permis de lier mes convictions personnelles à une vie professionnelle.

Au fil des années, mes convictions personnelles ne résonnaient plus avec mon activité professionnelle et c'est une profonde remise en question qui m'a orientée vers un stage chez Greenpeace Suisse. Cela m'a amenée par la suite à postuler comme coordinatrice des bénévoles. Auparavant, j'ai été bénévole pendant quatre ans dans le groupe genevois et responsable de celui-ci pendant deux ans.

Mon activité me permet d'avoir un contact privilégié avec les bénévoles et de les suivre à travers leurs projets. Je dispense également des cours et participe à l'élaboration du programme annuel, adressé à tous nos bénévoles: groupes régionaux, activistes, visiteurs d'école, projets solaire jeunesse, greenteams. Afin de développer ces cours, j'ai récemment suivi le premier module du cursus «formateur d'adulte (FSEA)» et je vais suivre cet automne le second module, traitant de la dynamique de groupe.

Travaillant autant à Zurich (siège suisse) qu'à Genève (bureau régional), je peux facilement faire un pont entre la Suisse allemande et la Romandie. Il me tient particulièrement à cœur de rapprocher ces deux entités.

Mes hobbies sont depuis toujours, le dessin, la culture japonaise, le vélo, la randonnée ou tout sport demandant un dépassement de soi. J'ai justement choisi une photo pour illustrer ce portrait qui me tiens à cœur et qui a été prise lors de l'Inca-trail où j'ai

pu atteindre, après quatre jours de trek en pleine montagne péruvienne, le Machu Picchu. Ce fût une expérience initiatique en pleine nature qui m'a permis de dépasser mes limites.

J'ai pu rencontrer le Cenac par le biais de Greenpeace, étant l'un des partenaires du programme de cours. Petit à petit, j'ai découvert les activités du centre et me suis rendue à certains cours. J'ai notamment rejoint le Cenac pour les principes, tel que la non-violence, qu'elle partage avec Greenpeace. J'espère ainsi dans ma nouvelle fonction de membre du comité, amener mes compétences et mener mes nouvelles tâches avec engagement.

Joëlle Mary



Le Cenac recherche

Un ou une bénévole en charge des relations publiques et de la communication auprès des membres

Tâches courantes

- Définir annuellement une stratégie de communication
- Evaluer la stratégie mise en place
- Superviser les documents communicationnels diffusés à large échelle
- Participer aux comités (tous les deux mois).

Tâches ponctuelles

- Rédiger une « charte communication »
- Elaborer un dossier présentant l'association et ses prestations

Compétences requises

- Aptitudes rédactionnelles
- Capacités stratégiques
- Sens de la créativité
- Connaissance des médias
- Sens de la conviction

Disponibilité requise

Environ 6-8 heures par mois réparties sur l'année

Durée du mandat

Minimum une année

Contrepartie

Vous bénéficiez de compétences d'experts en non-violence et d'une réduction sur nos formations. Vous participez également à promouvoir les valeurs de la non-violence.